

# LA FEUILLE D'ORME



Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°22 hiver 2013

## L'éditorial du maire

La présence de frelons asiatiques constatée sur la commune est de plus en plus importante. C'est pourquoi vous trouverez en dernière page de ce bulletin le descriptif d'un piège facile à réaliser: il vous permettra de capturer et de détruire un maximum de leurs reines, fondatrices de colonie, dès la sortie de leur hibernation de février à mai. Le cycle de vie de ce frelon particulièrement nuisible pour nos précieuses abeilles sera détaillé dans le prochain bulletin.

Depuis le 23 septembre, nous sommes entrés en période préélectorale pour les élections municipales de mars 2014. Afin de respecter l'article L52-1 du code électoral, qui limite l'utilisation de tout procédé pouvant être interprété comme ayant une finalité de propagande électorale, cet éditorial sera volontairement court et concis.

De même, l'inauguration de façon traditionnelle de la garderie périscolaire sera remplacée par de simples portes ouvertes le vendredi 10 janvier de 16H30 à 18H30.

Enfin la cérémonie des « vœux du maire » le vendredi 17 janvier 2014 se cantonnera à l'exposé des travaux réalisés en 2013 et sera bien entendu suivie du vin d'honneur habituel.

A toutes et à tous, votre maire et le Conseil Municipal souhaitent de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.  
Didier GUILLAUME

## Dates à retenir

- Réveillon de la Saint Sylvestre du Comité des Fêtes à la salle de la Maligny.
- Cérémonie des vœux communaux le vendredi 17 janvier 20H30 à la salle de la Maligny.
- AG du Comité des Fêtes le mercredi 15 janvier 20H30 à la salle de la Maligny.
- Loto des écoles de l'A.P.E. le samedi 25 janvier à la salle des Fêtes de Verrie.
- Soirée « fouées » de Familles Rurales le samedi 1 février à la salle de la Maligny.
- Concours de belote du Comité des Fêtes le samedi 15 février à la salle de la Maligny.
- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 15 Mars à la salle de la Maligny.
- Randonnée pédestre et VTT de l'A.P.E. le dimanche 09 Mars aux Ulmes.
- Repas communal des aînés le dimanche 6 avril à la salle des fêtes du Mousseau

## Le point sur l'Etat Civil en automne

- ✚ Deux ulmois sont arrivés  
Marius PINARD, né le 16 octobre  
Taizon POMMIER, né le 29 octobre

## Informations diverses

- Le lundi 31 décembre, une permanence sera assurée à la mairie de 17H à 18H, afin de recevoir les dernières demandes d'inscription sur les listes électorales.
- La directrice de l'école maternelle des "3 Ormes" rappelle qu'une préinscription des enfants nés en 2011 est en cours pour la rentrée de septembre 2014.
- Le dépôt de déchets verts est fermé pour l'hiver. La clé reste à votre disposition auprès des services techniques de la commune.
- Réunion sur les rythmes scolaires le 21 janvier 20H30 à la salle des associations de ROU-MARSON

## Les réalisations effectuées cet automne

- ❖ Achat d'un épandeur à sel et de 4 tables de pique-nique en béton.
- ❖ Reconstruction de 2 regards d'évacuation des eaux pluviales rue des Ormes .
- ❖ Fin des travaux de la garderie périscolaire.

## Au sujet des associations communales

### ✓ FAMILLES RURALES

### Y AURA-T-IL UN ACCUEIL DE LOISIRS AUX ULMES EN 2014 ?

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Familles Rurales des Ulmes et environs depuis plusieurs années mais Familles Rurales c'est quoi ?

C'est le premier mouvement familial de France qui regroupe 180 000 familles adhérentes au niveau national. Aux ULMES, c'est 110 familles adhérentes dont 73 habitent les communes environnantes.

L'Association existe depuis 1947 sur la commune. A ce jour, plusieurs activités mensuelles sont proposées : gym tonique, art floral, scrapbooking. Dès Janvier, les bénévoles s'investissent dans l'organisation de l'accueil de loisirs qui a accueilli 80 enfants de 3 à 12 ans en Juillet 2013, sans doute pour la dernière fois.

Les missions de l'association sont de répondre aux besoins des familles, de défendre leurs intérêts, de participer à l'animation de la commune en organisant différentes manifestations (randonnée pédestre, pique nique, soirée dansante...) donnant l'occasion aux habitants de se rencontrer.

Depuis quelques temps, les bénévoles constatent un manque de participation aux activités organisées d'où la suppression du cours de gym douce et cuisine, l'annulation de la soirée dansante du 30 Novembre dernier.

Nous convions les adhérents et tous les habitants :

### LE SAMEDI 11 JANVIER 2014

à 15h00 pour un après midi récréatif (jeux de société) et partage de la galette vers 16h30

### A la Salle des Fêtes du Mousseau des ULMES

Nous comptons sur vous, lors de ce moment convivial, pour pouvoir échanger sur l'avenir de l'Association.

Participer aux activités ou rejoindre l'association c'est donner au mouvement **LA FORCE D'AGIR** et **ETRE ACTEUR** de ses activités.

## La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
<b>Lundi</b>	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (1 <sup>er</sup> adjoint) de 16H à 18H
<b>Mardi</b>	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
<b>Mercredi</b>	14H - 16H	D. GUILLAUME de 9H30 à 11H30 sur rendez-vous
<b>Jeudi</b>	FERME	
<b>Vendredi</b>	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (2 <sup>ème</sup> adjoint) de 9H30 à 12H30
<b>Samedi</b>	FERME	

Téléphone du secrétariat: 02 41 67 00 40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel: [mairie.lesulmes49@wanadoo.fr](mailto:mairie.lesulmes49@wanadoo.fr) Site internet: [www.lesulmes.mairie49.fr](http://www.lesulmes.mairie49.fr)

## Vers le GRAND SAUMUROIS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014 officialisera la naissance du **Syndicat Mixte du Grand Saumurois**, issu de la fusion des Syndicats Mixtes du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et du Pays Saumurois.

Cette nouvelle entité verra s'ajouter au regroupement de l'agglomération SAUMUR, des Communautés de Communes DOUE et GENNES celle de LONGUE et s'organisera géographiquement autour de notre bassin de vie. Elle repose sur une volonté politique de travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif concernant l'urbanisme, l'habitat, les déplacements et équipements commerciaux dans un environnement préservé et valorisé.

La création du Grand Saumurois correspond à l'évolution préconisée par Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de L'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Cette nouvelle organisation doit permettre aux territoires ruraux de faciliter « *la mutualisation pour construire un projet au niveau d'une aire géographique pertinente. Elle n'a vocation ni à remplacer ni à se superposer aux intercommunalités* », selon les mots mêmes de la ministre.

Aménager, promouvoir et développer le Grand Saumurois dans le cadre d'un projet commun doit également amener simplification et cohérence pour obtenir une meilleure lisibilité de nos actions.

### **En cas de Déménagement**

Pensez-y ! Lors de votre déménagement, que vous emménagiez ou que vous quittiez votre logement, il est nécessaire de contacter le SMITOM Sud-Saumurois, organisme chargé de collecter vos déchets.

Si vous quittez votre domicile, les bacs de tri sélectif (jaune pour les emballages et bleu pour les papiers) doivent rester sur place car ils sont seulement mis à la disposition de chaque logement. Votre badge personnel d'accès à la déchèterie doit également être restitué.

Si vous arrivez dans votre nouveau logement aux ULMES, il convient de vous signaler au SMITOM pour bénéficier de la collecte régulière de tous vos déchets, obtenir votre propre badge et recevoir les informations locales sur la collecte, le tri sélectif et la déchèterie..

SMITOM Sud Saumurois - Rue de Montfort – 49700 DOUE-LA-FONTAINE

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

le vendredi après-midi jusqu'à 16h30 seulement



### **Communauté de communes**

Depuis la création de la communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2001, ses missions se sont développées et ses statuts ont été régulièrement modifiés et complétés pour intégrer de nouvelles compétences comme la Petite enfance en 2003, le Terrain d'accueil des gens du voyage en 2004, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en 2012.

De même, la mise en place de services mutualisés a permis de développer et de renforcer la cohérence des organisations entre les communes et la Communauté de communes dans les domaines suivants: Conseil en ingénierie VRD (voirie), Informatique, Commande publique, Ressources humaines, Direction des services techniques et Direction générale des services.

Suite à une réflexion menée par les élus communautaires et communaux sur le renforcement des actions communautaires, de nouvelles compétences seront assumées par la communauté de communes dans les domaines de la **Culture, du Sport et de l'Action sociale sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

Pour financer ses nouvelles compétences, un nouveau régime fiscal va être mis en place, la **Fiscalité Professionnelle Unique** (FPU), qui entraînera une nouvelle répartition des ressources fiscales entre la communauté de communes et les communes.

Les conseils municipaux des 11 communes de la Communauté de Communes, qui disposaient d'un délai de trois mois, se sont **tous prononcés sur le transfert des compétences**. 8 conseils municipaux se sont prononcés en faveur des transferts et 3 contre.

Des projets politiques et des actions de développement ont été définis pour chacune des nouvelles compétences.

**En matière culturelle**, il s'agit d'affirmer une identité communautaire, favorisant l'accès à la culture pour tous, encourageant de nouvelles pratiques culturelles créatrices de lien social et proposant une offre culturelle de qualité. (Exemple : mise en œuvre d'une compétence de développement de la lecture publique sur le territoire. Cette compétence s'entend avec le transfert à la Communauté de Communes de la bibliothèque de Doué-la-Fontaine et de celle de Saint Georges-sur-Layon, appelées à travailler en réseau.

**En matière sportive**, l'objectif est de favoriser et de dynamiser la pratique sportive sur le territoire communautaire.

**En matière sociale**, la volonté politique est de porter un programme d'action sociale défini par les élus communautaires, s'appuyant sur les services et les acteurs du territoire. (Exemple : mise en œuvre d'une compétence jeunesse sur le territoire).

Afin d'exercer une partie de la compétence sociale, un **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) va être créé**. Etablissement public administratif, le CIAS animera une action générale de prévention et de développement social sur le territoire intercommunal (néanmoins les CCAS peuvent être maintenus).

Le prochain bulletin intercommunal « Cap'Avenir », diffusé fin janvier, détaillera dans son dossier central ces transferts et nouvelles compétences.

# Contre les frelons asiatiques



Faites des pièges dès maintenant

**Le piège !!!**

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

**Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.**



Jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques.

Passée cette période, **vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc ...)**

**Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.**

## Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!



Pour préserver l'éco-système, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous.

Pour les personnes qui amorcent actuellement des travaux scientifiques sur ce frelon, ayez l'amabilité de nous indiquer chaque semaine le nombre d'individus que vous aurez piégés, et de nous informer s'il y a eu des accidents liés au frelon.



**En cas de capture  
Prevenir la mairie  
02 41 67 00 40**